

AVIS

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société Krautgaart S.à r.l.I SIS a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau une demande d'autorisation de la gestion des eaux dans le cadre de la mise en place de deux conteneurs agricoles à Steinfort.

(N° du dossier : EAU/AUT/25/0648)

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



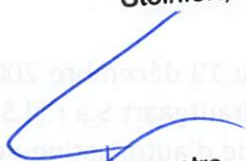
Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 23 JUIL. 2025

Steinfort, le 23 JUIL. 2025


Le bourgmestre




Le secrétaire communal